

Thiers Dore
et Montagne
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne

47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS

contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

43

Suppléants ayant voix
délibérative :

6

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2023 à 17H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 2 mars 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 9 mars 2023 à 17h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE-LACOMBE, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Jany BROUSSE, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, Frédérique BARADUC, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURAND-PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Éric BOUCOURT, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Ghislaine DUBIEN à Jany BROUSSE
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Rachel BOURNIER à Tony BERNARD
Didier STURMA à Isabelle FUREGON
Francis ROUX à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Michel LAVEST, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Serge FAYET, Farida LAÏD.

Conseiller ayant voix délibérative : Séverine CHAPUIS, Patrice BION, Guy PRADELLE, Alain DESCOLS, Christophe DOS SANTOS, Marc BONNOT

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Rapporteur : Olivier CHAMBON, Vice-Président

Vu la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36, qui prévoient la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les communes et plus généralement dans les collectivités de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) qui apporte certaines précisions quant à la teneur du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) à soumettre à l'Assemblée délibérante.

Considérant que, dans le but d'améliorer la transparence financière et la démocratie locale, ce rapport doit non seulement comporter les données financières majeures de l'établissement public, mais également comprendre les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement, la présentation des engagements pluriannuels, des informations sur la structure et la gestion de l'encours de la dette, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel ;

Considérant que sur la base du « Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 » de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, tel que transmis à l'ensemble des Conseillers Communautaires conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, il doit être pris acte de la tenue de ce débat par la présente délibération.

Ayant entendu l'exposé qui précède,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **Prend acte** du débat d'orientation budgétaire 2023.

Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance

Pierre CONTIE

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

